



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/28/6

0341

ORIGINAL: anglais

DATE: 14 mai 1993

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

**Vingt-huitième session
Genève, 21 - 23 octobre 1992**

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-huitième session à Genève du 21 au 23 octobre 1992. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.
2. La session est ouverte par M. G. Fuchs, président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/28/1.

RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. M. M.S. Camlin (Royaume-Uni) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt et unième session à Menstrup Kro (Danemark), du 16 au 19 juin 1992. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWA/21/9 Prov., le TWA a examiné des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du maïs (révision), du colza (révision), du lin (révision), de la betterave fourragère et du soja (révision). Le TWA devra reprendre l'examen de tous ces documents lors de sa prochaine session. En plus des questions touchant aux principes directeurs d'examen, le TWA a abordé ou repris l'examen des questions ci-après :

i) il a approuvé la création d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et a proposé une liste d'informations minimales nécessaires à la vérification des dénominations des variétés;

ii) il a examiné l'application de statistiques dans le cadre de l'examen de l'homogénéité et a accepté une formulation plus simple qui facilitera la compréhension, ainsi qu'un projet de texte destiné à remplacer le paragraphe correspondant dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen, qui doit être présenté au Comité technique;

iii) il a examiné l'application de caractères électrophorétiques dans le cadre des principes directeurs d'examen des céréales et du maïs et a définitivement approuvé la définition du caractère, à savoir l'absence ou la présence d'un allèle donné;

iv) il a examiné les incidences et les conséquences de l'application de nouveaux caractères - tels que les caractères électrophorétiques - dans le cadre des principes directeurs d'examen et a convenu de poursuivre cet examen;

v) il a examiné la question de la mesure des couleurs qui, dans son champ d'activité, a été considérée comme ayant moins d'importance, mais dont il suivrait toutefois l'évolution pour ce qui est des plantes ornementales;

vi) il a examiné les différentes notions de variété pour le colza (lignées "inbred", populations à base génétique étroite, variétés hybrides, variétés synthétiques), au sujet desquelles les débats seront poursuivis;

vii) il a approuvé les travaux des sous-groupes qui existent déjà ou qui doivent être bientôt créés et pour lesquels il a convenu des réunions suivantes :

- le Sous-groupe de l'application de l'électrophorèse aux céréales, qui se réunira à Cambridge (Royaume-Uni) les 9 et 10 mars 1993;
- le Sous-groupe sur le colza, qui se réunira à Menstrup Kro (Danemark) les 27 et 28 avril 1993 (la date devra être confirmée trois semaines avant la réunion);
- le Sous-groupe sur le maïs, qui se réunira à Hanovre (Allemagne) les 16 et 17 février 1993;
- le Sous-groupe sur le soja, qui se réunira à Lincoln (Nouvelle-Zélande) le 22 novembre 1993.

5. La vingt-deuxième session du TWA se tiendra à Lincoln, près de Christchurch (Nouvelle-Zélande), du 23 au 27 novembre 1993. Comme il a été indiqué plus haut, le Sous-groupe sur le soja se réunira la veille de cette session, au même endroit. Il est prévu trois jours de visites officielles à (ou près de) Canberra (Australie) après la réunion. A sa prochaine session, le TWA prévoit d'examiner les rapports des sous-groupes susmentionnés et d'en prendre note, et aussi de poursuivre les travaux sur les principes directeurs révisés ou nouveaux d'examen du blé (révision), de l'orge (révision), de l'avoine (révision), du pois (révision), du maïs (révision), du colza (révision), du lin (révision), de la betterave fourragère et du soja (révision). Il prévoit également d'examiner les questions suivantes : base de données informatisée centrale de l'UPOV; analyse générale des conséquences de l'application de nouveaux caractères dans le cadre des principes directeurs d'examen; étude de l'utilisation de l'électrophorèse dans les Etats membres de l'UPOV; techniques relatives à l'ADN; méthodes statistiques; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

6. M. K. Kristensen (Danemark) indique que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa dixième session à Wageningen (Pays-Bas), du 2 au 4 juin 1992. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWC/10/11 Prov., le TWC a abordé ou repris l'examen des questions suivantes et pris les décisions ci-après :

i) il a modifié les documents destinés à l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD) et a réfléchi à la manière de faire mieux accepter cette méthode par les Etats membres de l'UPOV;

ii) il a continué d'étudier le programme pour le calcul de la plus petite différence significative à long terme à partir de données provenant d'essais passés, pour l'examen d'un nombre réduit de variétés, et a proposé d'appliquer cette méthode au cas où l'analyse COYD ne pourrait pas être employée en raison de nombres trop faibles (<20 degrés de liberté);

iii) il a poursuivi ses débats sur le critère d'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU) et aura besoin d'une année supplémentaire pour confirmer les niveaux de probabilité provisoires qui permettront une transition progressive entre le critère actuel et le nouveau critère;

iv) il a pris note de l'approbation de la modification qu'il a apportée à la règle concernant les plantes aberrantes tolérées figurant dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen pour les variétés essentiellement autogames afin de donner à cette règle un fondement statistique plus solide;

v) il a poursuivi ses débats sur l'échange d'informations sous forme électronique et, pour commencer, il élaborera un format normalisé pour l'échange de listes de variétés en cours d'examen sous forme électronique;

vi) il a examiné les possibilités de créer une base de données informatisée centrale et a proposé d'instaurer un sous-groupe qui étudiera la possibilité d'utiliser le logiciel créé par l'OMPI pour la diffusion de l'information en matière de marques internationales;

0344

vii) il a continué de mettre à jour sa liste de programmes qui peuvent être intégrés facilement dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés et il établira une liste des communications électroniques entre centres d'informatique;

viii) il a de nouveau débattu de la question de l'écart minimal entre variétés et a déclaré qu'une approche caractère par caractère est erronée, l'écart devant être considéré par rapport à la variété tout entière. Les statistiques ne sont qu'un instrument et une aide pour l'expert;

ix) il a revu les documents concernant les méthodes statistiques examinés dans le passé et élaborera un document révisé afin que ses nouveaux membres puissent comprendre plus aisément ses travaux et ses réalisations;

x) il a commencé d'étudier la question de l'application des statistiques aux caractères observés visuellement.

7. La onzième session du TWC se tiendra à Cambridge (Royaume-Uni) du 2 au 4 juin 1993. A cette session, le TWC envisage d'aborder ou de reprendre l'examen des points suivants : analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD), y compris la plus petite différence significative à long terme; analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU); examen de l'homogénéité; analyse multivariée; description de variétés (format électronique pour l'échange de données); base de données informatisée centrale de l'UPOV; accès aux données internationales; programmes pouvant être intégrés facilement dans d'autres systèmes informatiques des services des Etats Membres concernant les variétés; écarts minimaux entre variétés; révision des documents sur les méthodes statistiques examinés lors de sessions précédentes; traitement de caractères observés visuellement; caractères relatifs à la forme. Le TWC a déjà pris note d'une invitation à tenir sa session de 1994 en Israël.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

8. M. B. Spellerberg (Allemagne) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-troisième session près de Nelspruit (Afrique du Sud), du 24 août au 2 septembre 1992. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWF/23/13 Prov., le TWF a examiné le projet de principes directeurs d'examen des agrumes (révision), du poirier du Japon et du cerisier (révision), mais ces documents devront faire l'objet d'un examen plus approfondi au cours de la prochaine session du groupe de travail. Le TWF a également examiné plusieurs autres questions et est arrivé aux conclusions suivantes :

i) il a noté les résultats des premières discussions relatives à la mesure des couleurs et a confirmé que, en ce qui concerne la distinction, la décision ne devrait pas être fondée sur les seules mesures et que les mesures devraient simplement constituer un élément supplémentaire capable d'aider l'expert;

ii) il a réexaminé la question de l'application de méthodes nouvelles, notamment l'électrophorèse et l'analyse d'images, à l'examen des variétés et a confirmé sa position selon laquelle l'introduction de l'électrophorèse est moins nécessaire pour les espèces qui relèvent de son domaine de compétence, les caractères classiques à disposition étant suffisants pour distinguer les variétés; il reprendra l'examen de ces techniques lors de ses sessions futures afin d'être prêt pour leur utilisation éventuelle dans le cadre de l'examen des variétés;

iii) il a approuvé la proposition du Comité technique visant à remplacer le paragraphe 28 du document TG/1/2 sur les plantes aberrantes;

iv) il a approuvé la proposition présentée à la suite des débats qui ont eu lieu dans les autres groupes de travail techniques et dans un sous-groupe restreint en vue de la création d'une base de données centrale de l'UPOV, ainsi que la liste d'informations minimales à faire figurer dans une base de données de ce genre, tout en soulignant que, dans un deuxième temps, des informations techniques devraient aussi être incorporées dans cette base;

v) il a examiné les règles sanitaires applicables actuellement à l'importation de matériel végétal en fonction des informations fournies par les services de certains Etats membres et est convenu que c'est au déposant qui soumet le matériel de se conformer à ces règles;

vi) il a envisagé la réalisation d'une étude sur l'échange de données sous forme électronique en ce qui concerne les variétés proposées d'espèces fruitières examinées par les services compétents;

vii) il a examiné le nouveau critère de variétés essentiellement dérivées et son effet sur les espèces dont les variétés sont très souvent obtenues par mutation, ainsi que le rôle de médiateur que les services compétents peuvent éventuellement avoir à jouer;

viii) il a traité des difficultés et des coûts supplémentaires entraînés par l'examen des caractères relatifs au goût sucré, à l'acidité et à l'arôme des variétés fruitières, à la résistance aux maladies et à d'autres caractères liés à la valeur de la variété, qui font partie de l'objectif recherché dans le cadre de l'amélioration et qui ne peuvent pas être totalement négligés par l'UPOV, bien qu'ils soient tributaires des conditions ambiantes;

ix) il procédera à une étude comparative entre la mesure de certains caractères tels que l'acidité, le goût sucré, l'arôme, etc. et l'examen sensoriel direct.

9. La vingt-quatrième session du TWF se tiendra à Wurzen, près de Leipzig (Allemagne), du 20 au 24 septembre 1993. Au cours de cette session, le TWF prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision), du poirier du Japon et du cerisier (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Par ailleurs, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du pommier (révision), du poirier (révision), des porte-greffes de prunus et du pistachier. Il compte aussi examiner les questions suivantes : observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel (nouveaux) d'examen des variétés; méthodes statistiques; base de données informatisée centrale de l'UPOV; variétés essentiellement dérivées; échange électronique de données. La session de 1994 du groupe de travail devrait se tenir en Nouvelle-Zélande en liaison avec la tenue en Australie d'une session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

10. Mme E. Buitendag (Afrique du Sud) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa vingt-cinquième session près de Stellenbosch (Afrique du Sud), du 27 août au

0346

7 septembre 1992. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/25/12 Prov., le TWO a achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen de l'aster et du dieffenbachia en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive, ainsi que sur les projets de principes directeurs d'examen du saintpaulia (révision), en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Le TWO a abordé ou repris l'examen de documents de travail sur les principes directeurs d'examen du weigela, du pyracantha et de la gentiane. En outre, il a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions et est arrivé aux conclusions suivantes :

i) il a examiné la proposition relative à l'établissement, à des fins de dénomination, de 98 groupes à l'intérieur du code des couleurs RHS et à l'attribution de couleurs similaires à chaque numéro du code des couleurs RHS, et continuera d'examiner cette question à sa prochaine session;

ii) il a pris note du rapport du sous-groupe sur la mesure des couleurs et suivra les résultats des travaux ultérieurs de ce sous-groupe;

iii) il a pris note des listes des espèces dont des variétés ornementales sont effectivement examinées;

iv) il a approuvé la proposition, issue des délibérations des autres groupes de travail techniques et d'un sous-groupe restreint, visant à la création d'une base de données centrale de l'UPOV, ainsi que la liste de renseignements minimums à faire figurer dans cette base de données;

v) il a approuvé la proposition du Comité technique visant à remplacer le paragraphe 28 du document TG/1/2 sur les plantes aberrantes, mais a demandé que davantage d'exemples soient indiqués;

vi) il n'a pas encore pu résoudre les questions liées à l'examen des variétés d'épicéa commun issues de clonages multiples et étudiera la possibilité d'élaborer des principes directeurs d'examen de l'épicéa commun pour les clones ornementaux uniquement;

vii) ce n'est que très difficilement qu'il a pu donner suite à la demande du Comité technique d'autoriser un niveau différent d'homogénéité pour les variétés reproduites par voie sexuée dans les espèces qui n'ont jusqu'à présent été multipliées que par voie végétative;

viii) il a examiné de façon approfondie les critères d'attribution d'un astérisque aux caractères dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et demandera au Comité technique des indications complémentaires;

ix) il a examiné et continuera d'examiner les critères utilisés pour déterminer les caractères qui doivent être mesurés et ceux qui doivent être observés visuellement;

x) il a débattu de l'utilisation de méthodes nouvelles pour l'examen DHS et a souligné qu'il était nécessaire que l'UPOV coordonne rapidement la recherche afin d'éviter des écarts trop importants qui, ultérieurement, rendraient difficiles l'uniformisation et l'harmonisation;

xi) il a examiné et réexaminera la question de savoir s'il y a lieu d'établir la distinction à partir d'une différence manifeste dans un seul caractère ou d'un ensemble de plusieurs différences moins manifestes dans plusieurs caractères;

xii) il a étudié la question de savoir si une variété devait être génétiquement stable ou s'il était acceptable qu'une variété se caractérise par une certaine instabilité à condition que l'obteneur puisse maîtriser cette instabilité et maintenir le matériel stable sur le marché.

11. La vingt-sixième session du TWO se tiendra à Antibes (France), du 4 au 8 octobre 1993. Au cours de cette session, le groupe de travail prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du saintpaulia (révision) en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive; il examinera ou réexaminera aussi des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du weigela, du pyracantha, de l'iris, de l'anigozanthos, du chrysanthème (révision), de la gentiane, du limonium, de la lavande, du lavandin, du kalanchoë (révision), du rhododendron (révision), du chamaelancium, du cyrthante et de la nérine. Il compte aussi examiner les points suivants : méthodes, techniques et matériel nouveaux d'examen des variétés; caractères uniques ou combinés pour établir la distinction; base de données informatisée centrale; homogénéité des espèces à multiplication végétative; variétés issues de clonages multiples; observations relatives aux couleurs; liste des espèces dont des variétés sont examinées; principes directeurs généraux d'examen des espèces ornementales; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés. La session de 1994 du groupe de travail devrait se tenir en Australie en liaison avec la tenue, en Nouvelle-Zélande, d'une session du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

12. M. N.P.A. van Marrewijk (Pays-Bas) indique qu'en 1992, le TWV a tenu deux sessions. La vingt-cinquième session a eu lieu à l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, du 15 au 17 janvier. Cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWV/25/9, avait pour objet de réduire la longue liste de révisions et projets de principes directeurs en cours; aussi le groupe de travail a-t-il centré ses débats sur les principes directeurs révisés d'examen de la tomate, qui seraient de nouveau présentés au Comité technique pour adoption définitive, et sur des projets de principes directeurs d'examen de la pastèque, du concombre, du cornichon (révision), de la laitue (révision), du piment doux et du pois chiche, sur lesquels il devrait néanmoins revenir. La vingt-sixième session a eu lieu à Dachwig (Allemagne), du 30 juin au 3 juillet 1992. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWV/26/11 Prov., le TWV a, après discussion, terminé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du chou en vue de sa présentation au Comité technique pour adoption définitive. Par ailleurs, il a examiné les projets de principes directeurs d'examen du haricot (révision), du pois (révision), de la pastèque, du concombre, du cornichon (révision), du piment doux, du pois chiche, de la laitue (révision) et de l'onagré, et en a élaboré la version finale en vue de leur présentation aux organisations professionnelles pour observations. En outre, il a commencé d'examiner les principes directeurs révisés d'examen du chou-fleur et devra toutefois poursuivre ses travaux lors de la prochaine session. Le TWV a également abordé ou repris l'examen des questions ci-après :

i) il a approuvé la création d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV, pour laquelle il a suivi la liste d'informations minimales proposée par le TWA, mais en y ajoutant un point supplémentaire;

ii) il a examiné les méthodes, techniques et matériel nouveaux d'examen des variétés, pour lesquels il a pris note de l'état de la recherche en ce qui concerne l'électrophorèse, la mesure des couleurs et les sondes d'ADN dans le domaine des espèces potagères, dans la mesure où ces méthodes ne sont pas encore employées pour prendre des décisions sur la distinction;

iii) il a pris note de l'achèvement de la division des variétés parapluies effectuée par la CEE;

iv) il s'est penché sur la question de l'examen du Bremia lactucae dans la laitue, pour lequel il a achevé ses travaux sur les méthodes destinées à figurer dans les principes directeurs révisés d'examen de la laitue;

v) il a marqué une nette préférence à l'égard de la présentation des résistances à la maladie sous une rubrique propre à chaque agent pathogène, en indiquant le cas échéant "absent" ou "présent" pour chaque race ou souche. Il a proposé l'attribution d'un astérisque aux caractères de résistance à la maladie, car ces derniers constituent l'objectif principal des obtenteurs pour de nombreuses espèces potagères et qu'ils sont absolument nécessaires pour le groupement des variétés;

vi) il a pris note d'un rapport sur les expériences menées avec des variétés proposées qui ont été multipliées en culture tissulaire à partir d'espèces reproduites en principe par voie sexuée; ces expériences ont révélé, pour un certain nombre de caractères, des effets épigénétiques (induits par la culture tissulaire ou par le traitement préalable) dépassant les écarts normaux entre les variétés.

13. La vingt-septième session du TWV se tiendra à Menstrup Kro (Danemark) du 6 au 9 juillet 1993. Au cours de cette session, le groupe de travail étudiera les principes directeurs d'examen du haricot (révision), du pois (révision), de la pastèque, du concombre, du cornichon (révision), du piment doux, du pois chiche, de la laitue (révision) et de l'onagre, en vue de leur présentation au Comité technique pour adoption définitive. Il prévoit en outre d'examiner les documents de travail sur les principes directeurs d'examen du chou-fleur (révision), du brocoli, de l'épinard (révision), de l'oignon (révision), de l'échalotte, de la chicorée, de la cucurbita maxima et de la cucurbita moschata, de l'ail, de la betterave rouge (révision), de l'anthémis, de l'artichaut et de la ciboule, qui seront présentés aux organisations professionnelles pour observations. Une réunion de sous-groupe sur le brocoli se tiendra à Battipaglia (Italie) le 27 novembre 1992, en relation avec les travaux du Comité d'experts de la CEE sur les essais comparatifs de semences potagères (brocoli).

Rapport sur l'établissement des documents techniques en espagnol

14. Le comité prend note du compte rendu du Bureau de l'UPOV sur l'établissement de traductions espagnoles des documents techniques et sur les prévisions concernant la traduction en espagnol des principes directeurs d'examen.

Questions soumises par les groupes de travail techniques

15. Le comité prend note des rapports habituels sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, répond ou porte intérêt aux diverses questions que certains de ces groupes lui ont soumises dans les documents TC/28/3 et TC/28/3 Add. et approuve le programme des groupes de travail pour l'année à venir. Il accorde une attention particulière aux points ci-après :

16. Destinataire des principes directeurs d'examen.- Le comité convient que les principes directeurs d'examen de l'UPOV s'adressent toujours aux services nationaux des Etats membres qui, ensuite, soit les appliquent sans les modifier, soit les adaptent à la situation nationale aux fins de leurs propres examens officiels ou des examens auxquels procèdent les déposants ou les obtenteurs. Ces principes directeurs d'examen constituent, cependant, des publications officielles de l'UPOV et sont donc diffusés à quiconque en fait la demande.

17. Listes séparées de variétés indiquées à titre d'exemples pour différentes régions.- Le comité convient que les variétés indiquées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV visent surtout à montrer ce que les experts entendent par le caractère en question lors de l'établissement du document. Une liste de variétés de ce type valable pour une région seulement ne constituera donc pas un problème. En revanche, il faudra éviter d'intégrer de telles variétés en provenance de régions différentes sans les avoir examinées parallèlement à d'autres variétés indiquées à titre d'exemples pour un niveau d'expression déterminé. Etant donné que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles s'efforce d'établir, pour certains principes directeurs relatifs aux céréales, des listes séparées de variétés indiquées à titre d'exemples, le comité reprendra l'examen de cette question sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du groupe de travail technique.

18. Adjonction de niveaux aux caractères qualitatifs existants.- Le comité convient que l'ordre des niveaux d'expression pour un caractère qualitatif déterminé doit toujours être l'ordre logique, qu'une décision ait été prise ou non au moment de l'établissement de nouveaux principes directeurs ou d'une révision des principes directeurs existants. Il y a donc lieu de mettre fin à la pratique qui consiste à ajouter, lors de la révision, des niveaux d'expression à la fin de la liste des niveaux d'expression.

19. Un ou deux centres d'examen.- Le comité reconferme l'exigence minimale selon laquelle il doit être démontré que la variété se distingue nettement en au moins un site d'examen. Il est du ressort de chaque pays d'ajouter ou non un autre site d'examen.

20. Principes directeurs d'examen du colza.- Le comité confirme à nouveau que tous les caractères servant à établir la distinction doivent aussi subir un examen d'homogénéité et qu'il faut qu'ils soient homogènes conformément aux exigences fixées pour le type de matériel concerné. Quant à savoir si les plantes non battues doivent être soumises à l'examen, la question nécessitera un complément d'étude. Il est convenu que dans le cas des variétés issues de composants héréditaires, ceux-ci doivent être inclus dans l'examen. S'agissant des composants, plusieurs experts considèrent qu'il est très utile d'avoir certaines connaissances en la matière, et le fait que les composants se distinguent entre eux donnera déjà une idée de la probabilité de la distinction de l'hybride. D'autres insistent sur le fait qu'en définitive, l'hybride doit être distinct et que les composants peuvent - comme cela a déjà été indiqué à propos du maïs lors de la réunion précédente - servir uniquement à des fins d'examen préalable.

21. Incidence de la méthode de multiplication sur l'expression de certains caractères.- Le comité prend note du progrès que constitue la multiplication par culture tissulaire et de l'effet de cette méthode sur l'expression de certains caractères morphologiques. Il confirme que le meilleur moyen d'éviter toute disparité résultant du mode de multiplication consistera à faire en sorte que, lors de l'examen, toutes les variétés comparables soient multipliées selon la même méthode. Ce n'est pas pour autant que les services compétents seront tenus de multiplier toutes les variétés par culture tissulaire.

22. Variétés parapluie.- Le comité prend note de la publication, par la Commission des Communautés européennes (CCE), d'un volumineux document sur le programme CEE de variétés "parapluie" pour les plantes potagères qui donne des informations sur la division de ces variétés parapluie en plusieurs variétés différentes.

23. Application de l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD).- Le comité convient qu'il importe d'encourager un plus grand nombre d'Etats membres à passer à l'analyse COYD et à ne pas l'appliquer uniquement aux graminées.

24. Plus petite différence significative à long terme.- Le comité encourage l'utilisation de la méthode de la plus petite différence significative à long terme pour tous les cas où l'application de l'analyse COYD ne permet pas d'atteindre le minimum de 20 degrés de liberté en raison du nombre réduit de variétés examinées.

25. Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU).- Le comité encourage à utiliser l'analyse COYU dès que le seuil actuel à l'étude pour le rejet ou l'acceptation des variétés sera confirmé.

26. Analyse multivariée.- Le comité prend note de l'étude sur le critère de distinction multivariée et encourage le TWC à poursuivre l'examen de la question car ces méthodes aideront les experts à repérer les caractères qui distinguent la variété, leur donneront la possibilité de découvrir des relations nouvelles entre les caractères - en aboutissant à de nouveaux caractères dérivés aux fins de la distinction - et pourraient aider à mieux comprendre le critère de variété dérivée.

27. Examen de l'homogénéité.- Le comité examine de manière approfondie la question des plantes aberrantes et de l'influence de la taille de l'échantillon sur les risques d'accepter à tort une variété hétérogène comme étant une variété homogène, et inversement de rejeter une variété homogène en considérant qu'elle est hétérogène. Il approuve en principe la proposition visant à remplacer le paragraphe 28 de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (document TG/1/2) par le paragraphe suivant :

"Pour les espèces à multiplication végétative et les espèces autogames, la taille de l'échantillon et le nombre maximum de plantes aberrantes seront indiqués dans les divers principes directeurs et sont fondés sur les tableaux qui figurent dans le document TC/XXV/8. Les experts des espèces concernées choisissent le tableau approprié lorsqu'ils élaborent les principes directeurs et fixent en premier lieu la norme pour la population, c'est-à-dire le pourcentage maximum de plantes aberrantes qui est toléré si l'ensemble de la population pouvait être examiné. La probabilité d'acceptation - c'est-à-dire la probabilité selon laquelle une variété ayant P% de plantes aberrantes sera considérée, à juste titre, comme étant homogène - et la taille de l'échantillon sont ensuite définies. Les échantillons de petite taille accroissent le risque que des variétés hétérogènes soient acceptées.

Exemples :

Norme pour la population "P"	Probabilité d'acceptation	Taille de l'échantillon	Nombre maximum de plantes aberrantes tolérées	Risque d'accepter à tort une variété hétérogène comportant, par exemple, x% de plantes aberrantes	x
1%	95%	10	0	60%	5
1%	95%	20	0	36%	5
1%	99%	100	3	26%	5
0,1%	99%	1000	3	1%	1
0,1%	99%	2000	5	0,1%	1"

Avant, toutefois, de prendre une décision définitive au sujet du remplacement, le comité convient que d'autres délibérations devront avoir lieu et qu'il faudra étoffer le tableau ci-dessus au moyen d'exemples supplémentaires (de manière à couvrir les normes de population allant de 0,1 à 5 et à englober toutes les espèces ainsi que le risque alpha concernant 1% et 5%). Une meilleure explication des deux risques différents étant nécessaire, il est demandé aux présidents des groupes de travail techniques de recueillir auprès d'experts des espèces concernées des renseignements qu'il y aurait lieu de transmettre au président du TWC, auquel il sera demandé d'établir un libellé amélioré du paragraphe ci-dessus et d'insérer davantage d'informations sur les différents risques dans la version révisée du document TC/XXV/8. La question devra alors être présentée dans son intégralité au comité, conjointement avec les résultats des délibérations au sein des différents groupes de travail techniques. Pour ces délibérations, il conviendra que des statisticiens du pays dans lequel la session se tiendra participent aux travaux afin d'exposer la totalité de la question aux experts des espèces concernées et de leur permettre de mieux comprendre le sujet.

28. Examen de l'homogénéité des caractères qualitatifs.- Le comité ne suit pas le TWA dans sa proposition visant à appliquer les tableaux du document TC/XXV/8 également aux plantes allogames manifestement aberrantes pour ce qui est des caractères qualitatifs. Il prend note du fait que le sujet est moins une question d'homogénéité qu'une question de qualité de la semence et de mélange accidentel avec d'autres variétés. Plusieurs Etats membres sont d'avis qu'un certain nombre de plantes aberrantes de ce type sera toléré dès lors qu'il ne sera pas trop important pour perturber l'examen.

29. Homogénéité des variétés pour lesquelles il existe à la fois un mode de multiplication sexué et un mode de multiplication végétatif.- Le comité procède à un échange de vues approfondi sur les exigences en matière d'homogénéité qu'il faudra appliquer aux variétés à reproduction sexuée aussi bien que végétative. Alors que quelques experts envisagent de maintenir les exigences rigoureuses, quel que soit le mode de reproduction ou de multiplication utilisé, d'autres considèrent que cela n'est pas justifié, sachant qu'il pourrait en résulter un rejet systématique du matériel reproduit par voie sexuée, l'obteneur n'étant pas en mesure de reproduire la variété avec le

niveau d'homogénéité requis. On devra donc traiter la variété selon son mode de multiplication : s'agissant de la multiplication sexuée, il faudra considérer cette variété comme une variété à reproduction sexuée; s'agissant de la multiplication végétative, il faudra la considérer comme une variété à multiplication végétative. Devant l'impossibilité de parvenir à une conclusion concertée, le comité renvoie la question aux groupes de travail techniques, notamment au TWO et au TWV, en leur demandant de formuler de nouvelles propositions qui tiennent compte de leurs conséquences respectives.

30. Variétés obsolètes.- Le comité prend note du fait qu'il existe un risque plus élevé pour les espèces ornementales que pour les espèces agricoles de voir des variétés plus anciennes ayant disparu du marché faire un retour sur celui-ci pour des raisons de mode. Il considère que la question doit être abordée d'une manière pragmatique et qu'il convient de prendre les précautions nécessaires espèce par espèce.

31. Caractères qui peuvent être observés au moyen de mesures ou par le goût.- Le comité prend note des délibérations du TWF sur l'observation des caractères de goût sucré et d'acidité par la mesure et par le goût, et il attendra les résultats des études comparatives envisagées dans le cadre de ce groupe de travail.

32. Mesure des caractères.- Le comité convient qu'il n'est pas nécessaire de déterminer, dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, les caractères qui doivent être observés visuellement et ceux qui doivent être mesurés. Il y a lieu de laisser aux experts procédant à l'examen le soin de décider quels caractères ils mesureront.

33. Caractères supplémentaires coûteux.- Le comité convient que l'inclusion de caractères dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV doit être indépendante de toute question de paiement. Il doit être laissé à l'entière responsabilité des services nationaux compétents le soin d'exiger un paiement supplémentaire pour certains caractères figurant ou non dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

34. Caractères de comportement, caractères influencés par l'environnement.- Le comité confirme à nouveau qu'avant d'utiliser un caractère déterminé aux fins de la distinction, les services nationaux doivent s'assurer que celui-ci satisfait aux exigences générales. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, il est sans importance que le caractère en question soit un caractère de comportement ou non.

35. Caractères avec astérisque, caractères sans astérisque, caractères ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.- Le comité examine de manière approfondie les différents groupes de caractères, à savoir les caractères avec astérisque, les caractères sans astérisque et les caractères ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Si le sens de l'astérisque ne fait aucun doute, les opinions divergent, en revanche, quant aux critères utilisés pour décider s'il y a lieu ou non d'attribuer cet astérisque à un caractère déterminé. Il en va de même pour les critères destinés à faire figurer un caractère dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

36. Quelques-uns des experts déclarent que l'astérisque doit seulement être attribué aux caractères nécessaires et effectivement utilisés de manière habituelle dans plusieurs Etats membres. Il ne doit pas être attribué à un

trop grand nombre de caractères, car cela accroîtrait inutilement la charge de travail. Le nombre de caractères assortis d'un astérisque doit néanmoins être suffisant pour permettre une description valable de la variété et faciliter ainsi l'échange d'informations entre les Etats membres. Le caractère doit être utile, employé par la plupart des Etats membres et non influencé de manière notable par l'environnement. D'autres experts expriment le point de vue selon lequel l'attribution d'un astérisque constitue toujours un compromis entre plusieurs Etats membres car, jusqu'ici, l'unanimité a été requise pour cette attribution. Dans plusieurs cas, cela a malheureusement abouti au refus d'un astérisque pour des caractères de résistance qui, dans de nombreuses espèces, constituent l'objectif principal de l'obteneur et ne doivent donc pas être laissés de côté. L'attribution d'un astérisque à des caractères a pour effet d'harmoniser l'examen entre les Etats membres, aussi faudrait-il en attribuer un plus grand nombre à l'avenir. En revanche, les caractères avec astérisque ne doivent pas non plus être trop difficiles à observer pour l'obteneur. Certains experts émettent le point de vue selon lequel l'attribution d'un astérisque doit indiquer le pouvoir de distinction du caractère, et le caractère portant un tel astérisque doit permettre la séparation de la plus grande partie de la collection de référence, même s'il n'est pas possible d'indiquer le pourcentage de la collection qui peut être ainsi séparé.

37. Les caractères sans astérisque sont les caractères fréquemment utilisés par plus d'un Etat membre, qui ont un bon pouvoir de distinction mais pour lesquels on considère peu judicieux d'exiger une application générale par la totalité des Etats membres. Par conséquent, les caractères avec astérisque donnent les informations principales sur la variété, ceux sans astérisque donnent des informations supplémentaires, et ceux qui ne figurent pas dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV sont utilisés uniquement à titre occasionnel et par quelques Etats membres seulement. Il n'est pas possible ni souhaitable de faire figurer tous les caractères dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV car cela aboutirait à un nombre indéfini de caractères, dont quelques-uns seraient très rarement utilisés. En outre, la troisième catégorie de caractères ne serait jamais complète parce qu'à tout moment l'inclusion d'un nouveau caractère pourrait être envisagée.

38. Quelques experts proposent que l'on considère aussi un autre aspect du problème des catégories différentes de caractères. L'idéal serait de pouvoir établir une liste de caractères que tous les Etats membres examineraient de manière habituelle. La situation actuelle, dans laquelle chaque Etat membre utilise un nombre arbitraire de caractères, n'est pas satisfaisante car ce nombre influence la nature de la protection. Plus un Etat membre rendra la description précise au moyen d'un nombre accru de caractères, plus il pourra trouver d'éléments distinctifs. Si le nombre de caractères utilisé est différent, cela modifiera le niveau de distinction.

39. Le comité rejette finalement la proposition tendant à faire figurer une troisième catégorie de caractères dans les principes directeurs d'examen. S'agissant des critères relatifs aux deux autres types de caractères, il décide de poursuivre les discussions lors de sa prochaine session en demandant aussi aux groupes de travail techniques de continuer l'examen de cette question.

40. Stabilité des variétés.- Le comité examine les différentes opinions exprimées par les groupes de travail techniques au sujet de la définition de la stabilité d'une variété. Alors que le TWO est d'avis qu'une variété doit être génétiquement stable (et être rejetée si tel n'est pas le cas), le TWF

considère que ce qui importe n'est pas la stabilité génétique mais la question de savoir si l'obteneur est en mesure de maîtriser un certain manque de stabilité et d'assurer la mise de matériel stable sur le marché. Le comité prend note du fait que l'obteneur devra toujours faire certains efforts de sélection conservatrice qui varieront selon les espèces. La stabilité ne sera normalement pas examinée de la même manière que la distinction et l'homogénéité, c'est-à-dire avant l'octroi de la protection pour une variété végétale, mais elle sera contrôlée a posteriori pour déterminer si la variété reste stable. Si l'obteneur n'est pas en mesure de maintenir la stabilité de sa variété, il perdra son droit car le matériel végétal ne sera plus conforme à la description établie lors de la délivrance du droit. Il y aura cependant des tolérances en ce qui concerne la correction d'un certain manque de stabilité, faute de quoi la variété serait rejetée d'emblée.

41. Variétés issues de clonages multiples.- Le comité prend note du fait que le TWO envisage d'établir, pour l'épicéa commun, un document sur les principes directeurs d'examen relatifs aux clones de variétés ornementales uniquement, plutôt qu'à ceux de toute la variété.

42. Nombre de documents statistiques.- Le comité prend note du fait que le TWC envisage d'établir un document dans lequel il exposera les différentes méthodes qu'il a mises au point jusqu'à maintenant; ces méthodes y seront présentées sous deux versions, l'une plutôt simple à comprendre pour le profane et l'autre très détaillée pour permettre à un expert de les appliquer.

43. Format électronique pour l'échange de descriptions de variétés.- Le comité prend note du fait que le TWC envisage d'élaborer un format normalisé pour l'échange de descriptions de variétés sous forme électronique. Compte tenu, cependant, des prévisions concernant une base de données informatisée centrale de l'UPOV, les experts attendront qu'un format destiné à cette base de données ait été mis au point pour pouvoir l'étudier en vue de son application à l'échange susmentionné.

44. Accès aux données internationales, communications électroniques entre centres d'informatique.- Le comité prend note du fait qu'il est envisagé de mettre à jour le tableau relatif aux communications électroniques entre centres d'informatique, qui figure dans le document TWC/10/12.

45. Programmes pouvant être facilement intégrés dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés.- Le comité prend note des informations mises à jour au sujet des programmes pouvant être facilement intégrés dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés, qui figurent dans le document TWC/10/12.

46. Traitement des caractères observés visuellement.- Le comité prend note de l'étude, réalisée par le TWC, du traitement statistique des caractères observés visuellement. Il encourage le groupe à poursuivre ces travaux et attend de nouveaux comptes rendus à sa prochaine session.

Principes directeurs d'examen

47. Le comité prend note du document TC/28/2 ainsi que des modifications apportées par le Comité de rédaction aux documents susmentionnés et signalées au cours de la session. Il adopte de façon définitive, en vue de leur publication, les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

TG/44/6(proj.) Tomato/Tomate/Tomate (révision)
TG/48/5(proj.) Cabbage/Chou pommé/Kopfkohl (révision)
TG/132/3(proj.) Dieffenbachia/Dieffenbachia/Dieffenbachia
TG/141/2(proj.) Aster/Aster/Aster

48. Le comité prend note, en outre, de l'état d'avancement des autres principes directeurs d'examen mentionnés dans le document TC/28/2. On trouvera dans les annexes II et III du présent compte rendu des listes mises à jour des principes directeurs d'examen.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés

49. Le comité prend note de l'introduction du document TC/28/4 ainsi que d'une version révisée de l'annexe 1 (page 10) de ce document, qui a été diffusée au cours de la session et sera reproduite à l'annexe IV du présent compte rendu. Dans ce document, les auteurs examinent brièvement la nature et l'évolution de l'analyse fondée sur l'ADN, ainsi que son application à la caractérisation des variétés; ils étudient le rôle complémentaire de cette analyse dans l'examen de la distinction et déterminent la validité des profils d'ADN pour l'établissement de la distinction d'une variété selon l'Acte de 1991 de la Convention; enfin, ils recommandent au comité d'accélérer l'adoption de l'analyse fondée sur l'ADN pour la caractérisation des variétés au sein de l'UPOV.

50. Le comité procède à un examen approfondi des idées exposées dans le document TC/28/4. Il parvient à la conclusion selon laquelle il ne peut refuser les nouvelles méthodes en général. Chacune d'elles doit cependant être vérifiée avec un esprit critique et donner lieu, notamment, à une analyse des conséquences de son application à l'ensemble du système des variétés végétales. Il faut non seulement que les méthodes soient étudiées du point de vue technique, mais aussi que les principes fondamentaux qui les sous-tendent soient eux-mêmes débattus. L'UPOV doit tirer les leçons du passé et ne pas répéter l'erreur déjà commise au sujet de l'électrophorèse, en commençant trop tardivement à harmoniser les méthodes sans, de surcroît, en examiner les principes fondamentaux. S'agissant des profils d'ADN, l'UPOV ne doit pas laisser passer l'opportunité d'entreprendre immédiatement la mise au point d'une méthode harmonisée, avant que les Etats membres n'aient pris des chemins différents à cet égard. Ce sont non seulement l'obteneur mais les services d'enregistrement qui doivent prendre part à cet effort d'harmonisation, afin que tous travaillent dans la même direction.

51. La méthode des profils d'ADN constitue un bon outil pour distinguer les variétés dans la mesure où elle établit une véritable empreinte génétique de ces dernières. Quant à savoir, néanmoins, si elle suffira à elle seule aux fins de la distinction, la question devra être examinée de la même manière que pour l'électrophorèse. Cette méthode a pour avantage de considérer la variété comme un tout et le génome comme un tout. Il reste à décider s'il s'agit là d'un avantage réel, car la méthode n'établit pas de distinction entre le génome exprimé et celui qui ne l'est pas. Or, de légers changements dans le génome non exprimé peuvent facilement aboutir à des écarts qui, s'ils sont acceptés aux fins de la distinction, risquent d'amoindrir les droits existants et donner lieu à une atteinte non intentionnelle par insertion d'un gène dans la partie non exprimée du génome. Il conviendra donc d'étudier, conjointement avec la RAPD, s'il existe d'autres méthodes prenant en considération la partie exprimée du génome. De plus, la RAPD introduira un élément aléatoire dans l'examen. Il faudra étudier si cela est acceptable et, également, s'il existe d'autres méthodes évitant cet élément aléatoire. Enfin, il faudra étudier la

question de savoir si, conformément à l'article 1.vi) et à l'article 7 de l'Acte de 1991 de la Convention, la méthode est juridiquement applicable en ce qui concerne l'expression d'un caractère et d'une distinction claire. Plusieurs experts considèrent que tel est effectivement le cas.

52. Comme suite aux observations formulées au sujet des techniques d'établissement de profils d'ADN, le comité recommande au Conseil la création d'un ou de plusieurs groupes de travail chargés d'étudier l'établissement des profils d'ADN en relation avec les droits d'obtenteur et de coordonner la mise au point et l'harmonisation de l'analyse fondée sur l'ADN au sein des Etats membres de l'UPOV. Il exprime le souhait de faire participer aux travaux du ou des groupes en question les obtenteurs ainsi que les services d'enregistrement responsables de l'admission des variétés aux fins de commercialisation. Les réunions de ce ou ces groupes devront être organisées sans interprétation et la première d'entre elles pourrait se tenir, sous la direction du président du Comité technique, durant la semaine des sessions prévues du Comité administratif et juridique et du Comité consultatif, en avril 1993 [lors de sa session, le 29 octobre 1992, le Conseil a convenu de créer un groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, qui se réunira à Genève les 19 et 20 avril 1993].

53. Le comité propose aussi au Conseil de faire du point relatif à l'établissement des profils d'ADN le thème du prochain symposium de l'UPOV [lors de sa session, le 29 octobre 1992, le Conseil a convenu de différer l'examen de ce point jusqu'à ce que le groupe de travail nouvellement créé ait progressé dans ses travaux].

54. Le comité prend note du document TC/28/5 relatif à l'identification et à la distinction, qui est présenté par l'expert de la France. Etant donné le peu de temps disponible au cours de cette session et la création du groupe de travail susmentionné, le comité convient de renvoyer ce document au nouveau groupe de travail pour plus ample examen, de même qu'aux groupes de travail techniques pour qu'ils l'étudient lors de leurs prochaines sessions. Faute de temps, le comité renvoie aussi au nouveau groupe de travail le document TC/28/7 intitulé "AFLP : A practical solution to measurement of genetic distance and dependency issues".

Base de données informatisée centrale

55. Le comité prend note de l'historique des débats qui ont eu lieu au sujet de la création d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV, ainsi que du souhait et du désir de tous les groupes de travail techniques de recommander au Conseil la création d'une telle base de données. Il prend note des informations recueillies, des propositions relatives à une liste d'informations minimales à inclure dans la base de données, ainsi que de la structure proposée pour les données à stocker et de l'estimation préliminaire du coût d'un disque prototype (70.000 FS) et d'un disque périodique (6.000 FS pour cent exemplaires). Ayant pris note de tous les renseignements susmentionnés et compte tenu des réponses fournies par un expert de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à des questions détaillées sur les possibilités du système envisagé, le comité recommande au Conseil de rechercher les fonds nécessaires et de décider d'établir un prototype de cette base de données [lors de sa session, le 29 octobre 1992, le Conseil a confirmé la décision du Comité consultatif selon laquelle

i) le Bureau de l'Union établira un document détaillé sur l'étendue proposée de la base de données, le support de transfert des données, le coût escompté pour le Bureau de l'Union et les services nationaux, le calendrier de réalisation et les avantages d'un système centralisé d'information sur les dénominations variétales;

ii) en établissant l'étude précitée, le Bureau de l'Union devra consulter les services qui disposent déjà de systèmes informatisés analogues et devra s'inspirer de l'expérience acquise par l'OMPI;

iii) l'étude devra être présentée aux sessions d'avril 1993 des comités de l'UPOV intéressés].

Coopération avec les obtenteurs, définition des variétés hybrides, écarts minimaux, variétés essentiellement dérivées

56. Faute de temps, le comité doit reporter à une date ultérieure ses délibérations sur les points suivants : coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés, définition et examen des variétés hybrides, écarts minimaux entre variétés et variétés essentiellement dérivées.

Proposition concernant un nouveau président et un nouveau vice-président

57. Le comité propose au Conseil d'élire Mme Jutta Rasmussen (Danemark) présidente du Comité technique pour les trois prochaines années, et M. Joël Guiard (France) vice-président de ce même comité.

Programme des sessions de 1993

58. Le comité note que trois jours de réunion sont prévus dans le calendrier pour 1993 et propose de tenir sa prochaine session du 19 au 21 octobre 1993 [à sa session ordinaire du 29 octobre, le Conseil a décidé que le Comité technique se réunirait les 25 et 26 octobre 1993, et qu'il tiendrait éventuellement une session conjointe avec le Comité administratif et juridique (CAJ) le 27 octobre 1993. De plus, une session conjointe avec le CAJ a été fixée au 21 avril 1993, après la réunion du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires les 19 et 20 avril 1993. La session conjointe d'avril du comité et du CAJ sera entièrement consacrée à la question de la définition de la variété selon les articles 1.vi), 7 et 14.5) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV]. Il est prévu qu'au cours de sa session d'octobre le comité :

i) prenne connaissance des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques;

ii) examine les questions présentées par les groupes de travail techniques;

iii) se prononce sur les principes directeurs d'examen dont il sera saisi par les groupes de travail techniques pour adoption définitive;

iv) examine la question des méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés, et notamment

a) l'établissement des profils d'ADN;

b) d'autres méthodes;

v) examine les progrès accomplis en ce qui concerne la base de données informatisée centrale de l'UPOV qui est envisagée;

vi) examine la question de la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés;

vii) examine la question de la définition et de l'examen des variétés hybrides;

viii) examine la question des variétés essentiellement dérivées.

59. Le présent compte rendu a été adopté par le Comité lors de sa session du 21 avril 1993.

[Quatre annexes suivent]

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN

(dans l'ordre alphabétique des noms français des Etats/
in the alphabetical order of the names in French of the States/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten)

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SUEDAFRIKA

Elise BUITENDAG (Mrs.), Institute for Tropical and Subtropical Crops,
Private Bag X11208, Nelspruit 1200

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND

Georg FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80,
Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

Burkhard SPELLERBERG, Referent, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80,
Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

AUSTRALIE/AUSTRALIA/AUSTRALIEN

Henry L. LLOYD, Director, Plant Variety Rights Office, D.P.I.E.,
G.P.O. Box 858, Canberra A.C.T. 2601

CANADA/KANADA

Valerie SISSON (Ms.), Chief, Plant Breeders' Rights Office, Plant Products
Division, Agriculture Canada, Room 4135, K.W. Neatby Building, Ottawa,
Ontario, K1A 0C6

DANEMARK/DENMARK/DAENEMARK

Jutta RASMUSSEN (Miss), Director, Department of Variety Testing,
Teglvaerksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

Kristian KRISTENSEN, Afdeling for Biometri og Informatik, c/o DINA-KVL,
Thorvaldsensvej 40, 1871 Frederiksberg C.

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN

José M. ELENA ROSSELLO, Jefe de Area del Registro de Variedades, Instituto
Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

FRANCE/FRANKREICH

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cedex

IRLANDE/IRELAND/IRLAND

Ignatius BYRNE, Agricultural Inspector, Department of Agriculture & Food,
4W Agriculture House, Kildare Street, Dublin 2

ISRAEL

Menahem ZUR, Chairman of the Plant Breeders' Rights Council, Volcani Center,
P.O. Box 6, Bet-Dagan 50250

ITALIE/ITALY/ITALIEN

Pier Giacomo BIANCHI, Responsible for General Affairs, Ente Nazionale Sementi
Elette, Via Fernanda Wittgens 4, 20123 Milan

JAPON/JAPAN

Yasuhiro HAYAKAWA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Ministry of
Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo

NOUVELLE-ZELANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND

Frank W. WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights
Office, P.O. Box 24, Lincoln

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE

Huib C.H. GHIJSEN, Head, Department for Registration and Plant Breeders'
Rights, CPRO-DLO, P.B. 16, 6700 AA Wageningen

Nico P.A. VAN MARREWIJK, Expert DUS Testing of Vegetables, CPRO-DLO, P.B. 16,
6700 AA Wageningen

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KOENIGREICH

Aubrey BOULD, Technical Adviser, Plant Variety Rights Office, White House
Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF

Michael S. CAMLIN, Department of Agriculture for Northern Ireland, Plant
Testing Station, 50 Houston Road, Crossnacreevy, Belfast BT6 9SH

SUEDE/SWEDEN/SCHWEDEN

Evan WESTERLIND, Head of Office, Statens Växsortsnämnd, Box 1247, 171 24 Solna

TCHECOSLOVAQUIE/CZECHOSLOVAKIA/TSCHECHOSLOWAKEI

Valeria RYBAROVA (Mrs.), Head, Plant Breeders' Rights Department, UKSUP,
Matuskova 21, 83316 Bratislava

II. ORGANISATION OBSERVATRICE/OBSERVER ORGANIZATION/
BEOBACHTERORGANISATION

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/
EUROPAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

Marcantonio VALVASSORI, Administrateur principal, Commission des Communautés
européennes, DG VI B II.1, Loi 84 1/7, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles,
Belgique

III. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ

Georg FUCHS, Chairman
Jutta RASMUSSEN (Miss), Vice-Chairman

IV. BUREAU DE L'OMPI/OFFICE OF WIPO/BUERO DER WIPO

Paul CLAUS, Director-Advisor

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BUERO DER UPOV

André HEITZ, Director-Counsellor
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Program Officer

[Annex II follows/
Annexe II suit/
Anlage II folgt]

Allgemeiner Ueberblick - Stand der Prüfungsrichtlinien (vom 23. Oktober 1992)

* * Technische *	* Landwirtschaft- *	* Obstarten *	* Zierpflanzen *	* Gemüsearten *
* * Arbeits- *	* liche Arten *		* und *	
* * Gruppe *			* Forstliche *	
* Stadium *			* Baumarten *	
*	* Baumwolle	* Apfel	* Apfel	* Aubergine
*	* Dicke Bohne,	* Aprikose	* Aster	* Bleichsellerie
*	* Ackerbohne	* Avocado	* Berberitze	* Blumenkohl
*	* Erbsen	* Banane	* Besenheide	* Bohne
*	* Erdnuss	* Birne	* Christudorn	* Chinakohl
*	* Gerste	* Brombeere	* Chrysantheme	* Dicke Bohne,
*	* Hafer	* Erdbeere	* Dieffenbachia	* Ackerbohne
*	* Hartweizen	* Guave	* Drehfrucht	* Endivie
*	* Herbst-, Mairübe,	* Haselnuss	* Edelpelargonie	* Erbsen
*	* Rübsen	* Heidelbeere	* Exacum	* Feldsalat
*	* Kartoffel	* Himbeere	* Elatior Begonie	* Gartenkürbis
*	* Knaulgras	* Jostabeere	* Flamingoblume	* Grünkohl
*	* Kohlrübe	* Kaki	* Forsythie	* Gurke
*	* Lein	* Kastanie	* Freesie	* Herbst-, Mairübe,
* angenommen	* Lieschgras	* Kirsche	* Gerbera	* Rübsen
*(insgesamt 139)	* Lupinen	* Kiwi	* Gladiole	* Knollensellerie
*	* Luzerne	* Macadamia	* Hortensie	* Kohlrabi
*	* Mais	* Mandel	* Impatiens	* Kohlrübe
*	* Mohrenhirse	* Mango	* Inkalilie	* Kopfkohl
*	* Raps	* Olive	* Kalanchoe	* Mangold
*	* Reis	* Ostasiatische	* Knollenbegonie	* Melone
*	* Roggen	* Pflaume	* Korallenranke	* Möhre
*	* Rotklee	* Pfirsich	* Lachenalia	* Paprika
*	* Saatwicke	* Pflaume	* Lagerstroemia	* Petersilie
*	* Saflor	* Preiselbeere	* Lebensbaum	* Porree
*	* Schaf-, Rot-	* Quitte	* Leucadendron	* Prunkbohne
*	* schwingel	* Rebe	* Leucospermum	* Radieschen
*	* Sojabohne	* Rote und Weisse	* Lilie	* Rettich
*	* Sonnenblume	* Johannisbeere	* Milchstern	* Rhabarber
*	* Straussgras	* Schwarze	* Narzisse	* Rosenkohl
*	* Triticale	* Johannisbeere	* Nelke	* Rote Rübe
*	* Weidelgras	* Stachelbeere	* Osterkaktus	* Schwarzwurzel
*	* Weissklee	* Walnuss	* Pappel	* Salat
*	* Weizen	* Zitrus	* Poinsettie	* Spargel
*	* Wiesenrispe		* Protea	* Spinat
*	* Wiesen-, Rohr-		* Rhododendron	* Tomate
*	* schwingel		* Rose	* Zwiebel
*			* Spathiphyllum	
*			* Topfazalee	
*			* Tulpe	
*			* Usambaraveilchen	
*			* Wacholder	
*			* Weide	
*			* Weihnachtskaktus	
*			* Zonalpelargonie,	
*			* Efeupelargonie	
*				
*	* Erbsen°		* Usambaraveilchen°	* Bohne°
*				* Erbsen°
* an die Berufs-				* Gurken°
* verbände zur				* Kichererbse
* Stellungnahme				* Nachtkerze
* (insgesamt 9)				* Paprika°
*				* Salat°
*				* Wassermelone
*				
*	* Gerste°	* Apfel°	* Chamelaucium	* Artischoke, Kardon*
*	* Hafer°	* Apfelbeere	* Chrysantheme°	* Blumenkohl°
*	* Lein°	* Aprikose°	* Cyrtanthus	* Brokkoli
*	* Mais°	* Birne°	* Echter Lavendel	* Dill
* in	* Raps°	* Echte Pistazie	* Enzian	* Hundskamille
* Vorbereitung	* Runkelrübe	* Japanische Birne	* Feuerdorn	* Knoblauch
* oder geplant	* Sojabohne	* Kirsche°	* Gemeine Fichte	* Moschuskürbis,
*	* Weizen°	* Prunus-Unterlagen	* Iris (zwiebel-	* Bisamkürbis
*		* Zitrus	* bildende)	* Riesenkürbis
*			* Kalanchoë°	* Rote Rübe
*			* Känguruhblume	* Schalotte
*			* Lavendel	* Schnittlauch
*			* Nerine	* Spinat°
*			* Rhododendron°	* Winterzwiebel
*			* Usambaraveilchen	* Zichorie
*			* Weigelie	* Zwiebel°
*			* Widerstoss,	
*			* Meerlavendel	

° = (Revision)

[Annex III follows/L'annexe III suit/Anlage III folgt]

ANNEX III/ANNEXE III/ANLAGE III

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.);" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as per October 23, 1992)

Principes directeurs d'examen ou leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.);" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 23 octobre 1992)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.);" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 23. Oktober 1992)

Numerical Order of Test Guidelines*/
Principes directeurs dans l'ordre numérique*/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien*

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	79	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	80	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
o TG/02/...?		Maize (revision)	Maïs (révision)	Mais (Revision)	Zea mays L.
* TG/03/8	81	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
o TG/03/...?		Wheat (revision)	Blé (révision)	Weizen (Revision)	Triticum aestivum L.
* TG/04/7	90	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/4	85	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	88	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	81	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
- TG/07/6(proj.)		Peas (revision)	Pois (révision)	Erbsen (Revision)	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	84 85	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/4	88	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévu/In Vorbereitung oder geplant

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben

0366

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/10/7	88	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/7	90	Rose (vegetatively propagated varieties)	Rosier (variétés à multiplication végétative)	Rose (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Rosa L.
* TG/12/4	82	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.
- TG/12/5(proj.)		French Bean (revision)	Haricot (révision)	Bohne (Revision)	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/4	81	Lettuce	Laitue	Salat	Lactuca sativa L.
- TG/13/5(proj.)		Lettuce (revision)	Laitue (révision)	Salat (Revision)	Lactuca sativa L.
* TG/14/5	86	Apple	Pommier	Apfel	Malus Mill.
o TG/14/...?		Apple (revision)	Pommier (révision)	Apfel (Revision)	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	74 77	Pear	Poirier	Birne	Pyrus communis L.
o TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Pyrus communis L.
* TG/16/4	85	Rice	Riz	Reis	Oryza sativa L.
* TG/17/3	83	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
- TG/17/4(proj.)		African Violet (revision)	Saintpaulia (révision)	Usambaraveilchen (Revision)	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/4	86	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/7	81	Barley	Orge	Gerste	Hordeum vulgare L. sensu lato
o TG/19/...?		Barley (revision)	Orge (révision)	Gerste (Revision)	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/7	81	Oats	Avoine	Hafer	Avena sativa L. & Avena nuda L.
o TG/20/...?		Oats (revision)	Avoine (révision)	Hafer (Revision)	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	81	Poplar	Peuplier	Pappel	Populus L.
* TG/22/6	84	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fragaria L.
* TG/23/5	86	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	81	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/8	90	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Dianthus L.
* TG/26/4	79	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Chrysanthemum spec.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/6	84	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	87	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium (revision)	Pélargonium zonal, Géranium- lierre P. (révision)	Zonalpelargonie, Efeupelargonie (Revision)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
* TG/29/6	87	Alstroemeria	Alstroèmère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/6	90	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & Agrostis capillaris L. (Syn A. tenuis Sibth.)
* TG/31/6	84	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras L.	Dactylis glomerata
* TG/32/6	88	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/6	90	Kentucky Blue- grass, Smooth Stalked Meadow Grass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa pratensis L.
* TG/34/6	84	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	76	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
- TG/35/..?		Cherry (revision)	Cerisier (révision)	Kirsche (Revision)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	77 78	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
o TG/36/...?		Rape (revision) (forage rape included)	Colza (révision) (y compris colza fourrager)	Raps (Revision) (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
* TG/37/7	88	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	85	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	Trifolium repens L.
* TG/39/6	84	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	89	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Ribes nigrum L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/41/4	77	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterla- gen ausgeschlossen)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/3	76	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron L.
o TG/42/...?		Rhododendron (revision)	Rhododendron (révision)	Rhododendron (Revision)	Rhododendron L.
* TG/43/6	86	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/44/7	92	Tomato	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	76	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
o TG/45/...?		Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (révision)	Blumenkohl (Revision)	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	76	Onion	Oignon	Zwiebel	Allium cepa L.
o TG/46/...?		Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	Allium cepa L.
* TG/47/5	85	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/6	92	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef.
* TG/49/6	90	Carrot	Carotte	Möhre	Daucus carota L.
* TG/50/5	85	Vine	Vigne	Rebe	Vitis L.
* TG/51/6	87	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.
* TG/52/5	90	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.
* TG/53/3	77	Peach	Pêcher	Pfirsich	Prunus persica (L.) Batsch
* TG/54/6	90	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
* TG/55/3	77	Spinach	Epinard	Spinat	Spinacia oleracea L.
o TG/55/...?		Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	Spinacia oleracea L.
* TG/56/3	78	Almond	Amandier	Mandel	Prunus amygdalus Batsch

Annex III/Annexe III/Anlage III
page 5, Seite 5

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/57/3	80	Flax, Linseed	Lin	Lein	Linum usitatissimum L.
o TG/57/...?		Flax, Linseed (revision)	Lin (révision)	Lein (Revision)	Linum usitatissimum L.
* TG/58/3	78	Rye	Seigle	Roggen	Secale cereale L.
* TG/59/6	91	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	Lilium L.
* TG/60/3	78	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Beta vulgaris L. var. esculenta
- TG/60/...?		Beetroot (revision)	Betterave rouge (révision)	Rote Rübe (Revision)	Beta vulgaris L. var. esculenta
* TG/61/3	78	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Cucumis sativus L.
- TG/61/4(proj.)		Cucumber, Gherkin (revision)	Concombre, Cornichon (révision)	Gurken (Revision)	Cucumis sativus L.
* TG/62/3	78	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Rheum rhabarbarum L.
* TG/63/3	80	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	80	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
* TG/65/3	80	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
* TG/66/3	79	Lupins	Lupins	Lupinen	Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus
* TG/67/4	80	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwingel), Rot- schwingel	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	79	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	Berberis L.
* TG/69/3	79	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia Vahl
* TG/70/3 + Corr.	79 90	Apricot	Abricotier	Aprikose	Prunus armeniaca L.
o TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	79	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	85	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Salix L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/73/6	88	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/74/3	80	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	80	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/3	80	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Capsicum annum L.
- TG/76/4(proj.)		Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika (revision)	Piment (révision)	Paprika (Revision)	Capsicum annum L.
* TG/77/6	89	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	80	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
o TG/78/...?		Kalanchoë (vegetatively propagated) (revision)	Kalanchoë (à multiplication végétative) (révision)	Kalanchoë (vegetativ vermehrte) (Revision)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	80	White Cedar	Thuja du Canada	Lebensbaum	Thuja occidentalis L.
* TG/80/3	83	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
- TG/80/...?		Soya Bean (revision)	Soja (révision)	Sojabohne (Revision)	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	83	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	82	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	82	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'orange, de mandarinier, de citronnier et de limettier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte-greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagsorten ausgeschlossen)	Citrus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen) (Revision)	Citrus L.
* TG/84/3	82	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	83	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	83	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
* TG/87/2	83	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	85	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
* TG/89/3	84	Swede	Chou-navet, Rutabaga	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	84	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	84	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
* TG/92/3	84	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement varié- tés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	85	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	85	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	85	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
o TG/96/1(proj.)		Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.
* TG/97/3	85	Avocado	Avocatier	Avocado	Persea americana Mill.
* TG/98/3	85	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/99/3	85	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeugung)	<i>Olea europaea</i> L.
* TG/100/3	85	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchterzeugung und Unterlagssorten)	<i>Cydonia</i> Mill. sensu stricto
* TG/101/3	87	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	<i>Schlumbergera</i> Lem. including/y compris/einschliesslich <i>Zygocactus</i> K. Schum.
* TG/102/3	86	Impatiens	Impatiente	Impatiens	<i>Impatiens</i> L.
* TG/103/3	86	Juniper	Genévrier	Wacholder	<i>Juniperus</i> L.
* TG/104/4 + Add	87 88	Melon	Melon	Melone	<i>Cucumis melo</i> L.
* TG/105/3	87	Chinese Cabbage	Chou Chinois	Chinakohl	<i>Brassica pekinensis</i> L.
+ TG/106/3	87	Leaf Beet	Poirée	Mangold	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.
* TG/107/3	88	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	<i>Begonia</i> X <i>tubero-hybrida</i> Voss
* TG/108/3	88	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	<i>Gladiolus</i> L.
* TG/109/3	87	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	<i>Pelargonium grandiflorum</i> hort. non Willd.
* TG/110/3	87	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Psidium guajava</i> L.
* TG/111/3	87	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Macadamia integrifolia</i> Maiden et Betche; <i>M. tetraphylla</i> L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/112/3	87	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Mangifera indica</i> L.
* TG/113/2	87	Easter Cactus	Cactus jonc	Osterkaktus	<i>Rhipsalidopsis</i> Britt. et Rose, including/y compris/einschliesslich <i>Epiphyllopsis</i> Berger
* TG/114/3	88	Exacum	Exacum	Exacum	<i>Exacum</i> L.
* TG/115/3	88	Tulip	Tulipe	Tulpe	<i>Tulipa</i> L.
* TG/116/3	88	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	<i>Scorzonera hispanica</i> L.
* TG/117/3	88	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	<i>Solanum melongena</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/118/3	88	Endive	Chicorée	Endivie	Cichorium endivia L.
* TG/119/3	88	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Cucurbita pepo L.
* TG/120/3	88	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Triticum durum Desf.
* TG/121/3	89	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
* TG/122/3	89	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorghum bicolor L.
* TG/123/3	89	Banana	Banancier	Banane	Musa acuminata Colla
* TG/124/3	89	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castanea sativa Mill.
* TG/125/3	89	Walnut	Noyer	Walnuss	Juglans regia L.
* TG/126/4	90	Lachenalia (vegetatively propagated varieties)	Lachenalia (variétés à multiplication végétative)	Lachenalia (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
* TG/127/3	90	Leucadendron (vegetatively propagated varieties)	Leucadendron (variétés à multiplication végétative)	Leucadendron (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucadendron R. Br.
* TG/128/3	90	Leucospermum (vegetatively propagated varieties)	Leucospermum (variétés à multiplication végétative)	Leucospermum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucospermum R. Br.
* TG/129/3	89	Protea (vegetatively propagated varieties)	Protea (variétés à multiplication végétative)	Protea (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Protea L.
* TG/130/3	90	Asparagus	Asperge	Spargel	Asparagus officinalis L.
* TG/131/3	90	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum L.
* TG/132/4	92	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
* TG/133/3	91	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hydrangea L.
* TG/134/3	90	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
* TG/135/3	90	Spathiphyllum (vegetatively propagated varieties)	Spathiphyllum (variétés à multiplication végétative)	Spathiphyllum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Spathiphyllum Schott
* TG/136/4	91	Parsley	Persil	Petersilie	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
* TG/137/3	91	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
* TG/138/3	91	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Ribes nidigrolaria R. & D. Bauer
* TG/139/3	91	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Vaccinium vitis- idaea L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année	English	français	deutsch	Latin
* TG/140/3	91	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Rhododendron simsii Planch.
* TG/141/3	92	Aster	Aster	Aster	Aster L.
- TG/142/1(proj.)		Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
- TG/143/1(proj.)		Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Cicer arietinum L.
- TG/144/1(proj.)		Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Oenothera L.
o		Artichoke, Cardoon	Artichaut, Cardon	Artischoke, Kardon	Cynara L.
o		Broccoli	Brocoli	Brokkoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch.
o		Bunching Onion, Welsh Onion	Ciboule	Winterzwiebel	Allium fistulosum L.
o		Chamomile	Anthémis	Hundskamille	Anthemis L.
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Allium schoenoprasum L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
o		Cucurbita moschata	Cucurbita moschata	Moschuskürbis, Bisamkürbis	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Dill	Aneth	Dill	Anethum graveolens L.
o		Firelily, Ifafa Lily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus L.
o		Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. DC. (var. crassa Alef; var. crassa Mansf.)
o		Garlic	Ail	Knoblauch	Allium sativum L.
o		Gentian	Gentiane	Enzian	Gentiana L.
o		Geraltion Wax Flower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.
o		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	Iris L.
o		Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Pyrus serotina Rehd. var. culta
o		Kangaroo Paws	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos Labill.
o		Lavender	Lavande vraie	Echter Lavendel	Lavandula angusti- folia Mill.
o		Lavender	Lavandins	Lavendel	Lavandula x burnatii Briq.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o		Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
o		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistacia vera L.
o		Prunus Rootstocks	Porte-greffes du Prunus	Prunus-Unterlagen	Prunus L.
o		Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Cucurbita maxima Duch.
o		Pyracantha, Fire-thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
o		Sea Lavender, Statice	Limonium, Statice	Widerstoss, Meer-lavendel	Limonium Mill. (Syn. Statice)
o		Shallot	Echalote	Schalotte	Allium ascalonicum L.
o		Weigela	Weigela	Weigelia	Weigela Thunb.
o		Witlof, Chicory	Chicorée	Zichorie	Cichorium intybus L.

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	General Introduction	TG/01	Red cabbage	TG/48
Almond	TG/56	Geraltion Wax Flower	-	Red Clover	TG/05
Alstroemeria	TG/29	Gerbera	TG/77	Red Currant	TG/52
Anthurium	TG/86	Gherkin	TG/61	Red Fescue	TG/67
Apple	TG/14	Gladiolus	TG/108	Regal Pelargonium...	TG/109
Apricot	TG/70	Gooseberry	TG/51	Rhododendron	TG/42
Artichoke	-	Grapefruit	TG/83	Rhubarb	TG/62
Asatsuki	-	Groundnut	TG/93	Rice	TG/16
Asparagus	TG/130	Guava	TG/110	Rose	TG/11
Aster	-	Hard Fescue	TG/67	Runner Bean	TG/09
Avocado	TG/97	Hazelnut	TG/71	Rye	TG/58
Banana	TG/123	Hot Pepper	TG/76	Ryegrass	TG/04
Barley	TG/19	Hydrangea	TG/133	Safflower	TG/134
Beetroot	TG/60	Ifafa Lily	-	Savoy cabbage	TG/48
Bent	TG/30	Impatiens	TG/102	Scorzonera	TG/116
Berberis	TG/68	Iris	-	Scotch Heather	TG/94
Black Currant	TG/40	Ivy-leaved		Sea Lavender	-
Black Radish	TG/63	Pelargonium	TG/28	Shallot	-
Black Salsify	TG/116	Japanese Pear	-	Sheep's Fescue	TG/67
Blackberry	TG/73	Japanese Plum	TG/84	Sorghum	TG/122
Blueberry	TG/137	Jostaberry	TG/138	Soya Bean	TG/80
Broad Bean	TG/08	Juniper	TG/103	Spathiphyllum	TG/135
Broccoli	-	Kalanchoe	TG/78	Spinach	TG/55
Brussels Sprouts	TG/54	Kangaroo Paws	-	Squash	TG/119
Bunching Onion	-	Kentucky Bluegrass	TG/33	Stalice	-
Cabbage	TG/48	Kiwifruit	TG/98	Strawberry	TG/22
Cardoon	-	Kohlrabi	TG/65	Streptocarpus	TG/47
Carnation	TG/25	Lachenalia	TG/126	Sunflower	TG/81
Carrot	TG/49	Lagerstroemia	TG/95	Swede	TG/89
Cauliflower	TG/45	Lavender	-	Sweet Pepper	TG/76
Celeriac	TG/74	Leaf Beet	TG/106	Tall Fescue	TG/39
Celery	TG/82	Leek	TG/85	Timothy	TG/34
Chamomile	-	Lemons	TG/83	Tomato	TG/44
Cherry	TG/35	Lettuce	TG/13	Triticale	TG/121
Chestnut	TG/124	Leucadendron	TG/127	Tuberous Begonia	TG/107
Chick-Pea	-	Leucospermum	TG/128	Hybrids	-
Chicory	-	Lily	TG/59	Tulip	TG/115
Chinese Cabbage	TG/105	Ling	TG/94	Turnip	TG/37
Chincherinchee	TG/131	Lingonberry	TG/139	Turnip Rape	TG/37
Chives	-	Linseed	TG/57	Vegetable Marrow	TG/119
Chokeberry	-	Lucerne	TG/06	Vine	TG/50
Christmas Cactus	TG/101	Lupins	TG/66	Walnut	TG/125
Chrysanthemum	TG/26	Macadamia	TG/111	Watermelon	-
Citrus	TG/83	Maize	TG/02	Weigela	-
Cocksfoot	TG/31	Mandarins	TG/83	Welsh Onion	-
Common Vetch	TG/32	Mango	TG/112	Wheat	TG/03
Cornsalad	TG/75	Meadow Fescue	TG/39	White cabbage	TG/48
Cotton	TG/88	Melon	TG/104	White Cedar	TG/79
Crown of Thorns	TG/91	Narcissi	TG/87	White Clover	TG/38
Cucumber	TG/61	Nerine	-	White Currant	TG/52
Cucurbita maxima	-	Norway Spruce	TG/96	Willow	TG/72
Cucurbita moschata	-	Oats	TG/20	Witlof	-
Curly Kale	TG/90	Olive	TG/99	Zonal Pelargonium	TG/28
Daffodils	TG/87	Onion	TG/46		
Dieffenbachia	TG/132	Oranges	TG/83		
Dill	-	Paprika	TG/76		
Durum Wheat	TG/120	Parsley	TG/136		
Easter Cactus	TG/113	Peach	TG/53		
Egg Plant	TG/117	Pear	TG/15		
Elatior Begonia	TG/18	Peas	TG/07		
Endive	TG/118	Persimmon	TG/92		
Euphorbia Fulgens	TG/10	Pistache	-		
European Plum	TG/41	Poinsettia	TG/24		
Evening Primrose	-	Poplar	TG/21		
Exacum	TG/114	Pot Azalea	TG/140		
Field Bean	TG/08	Potato	TG/23		
Firelily	-	Protea	TG/129		
Firethorn	-	Prunus rootstocks	-		
Flax	TG/57	Pumpkin	-		
Fodder Beet	-	Pyracantha	-		
Forsythia	TG/69	Quince	TG/100		
Freesia	TG/27	Radish	TG/64		
French Bean	TG/12	Rape	TG/36		
Garlic	-	Raspberry	TG/43		

NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANCAIS

Abricotier	TG/70	Epicéa commun	TG/96	Pêlargonium des	
Actinidia	TG/98	Epinard	TG/55	fleuristes	TG/109
Agrostide	TG/30	Epine du Christ	TG/91	Pêlargonium zonal ..	TG/28
Agrumes	TG/83	Euphorbia fulgens ..	TG/10	Persil	TG/136
Ail	-	Exacum	TG/114	Peuplier	TG/21
Airelle rouge	TG/139	Fétuque des prés ...	TG/39	Piment	TG/76
Alstroemère	TG/29	Fétuque durette	TG/67	Pistachier	-
Amandier	TG/56	Fétuque élevée	TG/39	Poinsettia	TG/24
Aneth	-	Fétuque ovine	TG/67	Poireau	TG/85
Anigozanthos	-	Fétuque rouge	TG/67	Poirée	TG/106
Anthémis	-	Fève	TG/08	Poirier	TG/15
Anthurium	TG/86	Féverole	TG/08	Poirier japonais ...	-
Arachide	TG/93	Fléole	TG/34	Pois	TG/07
Aronia	-	Forsythia	TG/69	Pois chiche	-
Artichaut	-	Fraisier	TG/22	Pomélo	TG/83
Asperge	TG/130	Framboisier	TG/43	Pomme de terre	TG/23
Aster	-	Freesia	TG/27	Pommier	TG/14
Aubergine	TG/117	Genévrier	TG/103	Porte-greffes de	
Avocatier	TG/97	Gentiane	-	Prunus	-
Avoine	TG/20	Géranium-lierre	TG/28	Potiron	-
Azalée en pot	TG/140	Gerbera	TG/77	Protea	TG/129
Banancier	TG/123	Glaïeul	TG/108	Prunier européen ...	TG/41
Bégonia elatior	TG/18	Goyavier	TG/110	Prunier japonais ...	TG/84
Bégonia tubéreux		Groseillier à		Pyracantha	-
hybride	TG/107	grappes	TG/52	Radis d'été, d'au-	
Berberis	TG/68	Groseillier à		tomme et d'hiver..	TG/63
Betterave rouge	TG/60	maquereau	TG/51	Radis de tous les	
Betterave fourragère	-	Haricot	TG/12	mois	TG/64
Blé	TG/03	Haricot d'Espagne ..	TG/09	Ray-grass	TG/04
Blé dur	TG/120	Hortensia	TG/133	Rhododendron	TG/42
Brocoli	-	Impatiente	TG/102	Rhubarbe	TG/62
Buisson ardent	-	Introduction		Riz	TG/16
Cactus de Noël	TG/101	générale	TG/01	Ronce fruitière	TG/73
Cactus jonc	TG/113	Iris	-	Rosier	TG/11
Callune	TG/94	Jonquille	TG/87	Rutabaga	TG/89
Cardon	-	Kaki	TG/92	Saintpaulia	TG/17
Carotte	TG/49	Kalanchoë	TG/78	Salsifis noir	TG/116
Carthame	TG/134	Lachenalia	TG/126	Saule	TG/72
Caseillier	TG/138	Lagerstroemia	TG/95	Scorsonère	TG/116
Cassis	TG/40	Laitue	TG/13	Seigle	TG/58
Céleri-branche	TG/82	Lavande vraie	-	Soja	TG/80
Céleri-rave	TG/74	Lavandins	-	Sorgho	TG/122
Cerisier	TG/35	Leucadendron	TG/127	Spathiphyllum	TG/135
Chamelaucium	-	Leucospermum	TG/128	Statice	-
Châtaignier	TG/124	Limettier	TG/83	Streptocarpus	TG/47
Chicorée	TG/118	Lin	TG/57	Thuya du Canada	TG/79
Chicorée	-	Limonium	-	Tomate	TG/44
Chou cabus	TG/48	Lis	TG/59	Tournesol	TG/81
Chou Chinois	TG/105	Lupins	TG/66	Trèfle blanc	TG/38
Chou de Bruxelles ..	TG/54	Luzerne	TG/06	Trèfle violet	TG/05
Chou de Milan	TG/48	Macadamia	TG/111	Triticale	TG/121
Chou-fleur	TG/45	Mâche	TG/75	Tulipe	TG/115
Chou frisé	TG/90	Maïs	TG/02	Vesce commune	TG/32
Chou-navet	TG/89	Mandarinier	TG/83	Vigne	TG/50
Chou pommé	TG/48	Manguier	TG/112	Weigela	-
Chou-rave	TG/65	Melon	TG/104		
Chou rouge	TG/48	Myrtille	TG/137		
Chrysanthème	TG/26	Narcisse	TG/87		
Ciboule	-	Navet	TG/37		
Ciboulette	-	Navette	TG/37		
Citronnier	TG/83	Nerine	-		
Civette	-	Noisetier	TG/71		
Cognassier	TG/100	Noyer	TG/125		
Colza	TG/36	Oeillet	TG/25		
Concombre	TG/61	Oenothère	-		
Cornichon	TG/61	Oignon	TG/46		
Cotonnier	TG/88	Olivier	TG/99		
Courgette	TG/119	Onagre	-		
Cucurbita maxima ...	-	Oranger	TG/83		
Cucurbita moschata .	-	Orge	TG/19		
Cyrtanthus	-	Ornithogale	TG/131		
Dactyle	TG/31	Pastèque	-		
Dieffenbachia	TG/132	Pâturin des prés ...	TG/33		
Echalote	-	Pêcher	TG/53		

REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Kastanie	TG/124	Rotkohl	TG/48
Allgemeine		Kichererbse	-	Rotschwengel	TG/67
Einführung	TG/01	Kirsche	TG/35	Rübsen	TG/37
Apfel	TG/14	Kiwi	TG/98	Runkelrübe	-
Apfelbeere	-	Knaulgras	TG/31	Saatwicke	TG/32
Aprikose	TG/70	Knoblauch	-	Safior	TG/134
Artischoke	-	Knollenbegonie	TG/107	Salat	TG/13
Aster	-	Knollensellerie	TG/74	Schafschwengel	TG/67
Aubergine	TG/117	Kohlrabi	TG/65	Schalotte	-
Avocado	TG/97	Kohlrübe	TG/89	Schnittlauch	-
Banane	TG/123	Kopfkohl	TG/48	Schwarze	
Baumwolle	TG/88	Korallenranke	TG/10	Johannisbeere	TG/40
Berberitze	TG/68	Kulturheidelbeere ..	TG/137	Schwarzwurzel	TG/116
Besenheide	TG/94	Lachenalia	TG/126	Sojabohne	TG/80
Birne	TG/15	Lagerstroemia	TG/95	Sonnenblume	TG/81
Bisamkürbis	-	Lavendel	-	Spargel	TG/130
Bleichsellerie	TG/82	Lebensbaum	TG/79	Spathiphyllum	TG/135
Blumenkohl	TG/45	Lein	TG/57	Spinat	TG/55
Bohne	TG/12	Leucadendron	TG/127	Stachelbeere	TG/51
Brokkoli	-	Leucospermum	TG/128	Straussgras	TG/30
Brombeere	TG/73	Lieschgras	TG/34	Tomate	TG/44
Chamelaucium	-	Lilie	TG/59	Topfazalee	TG/140
Chinakohl	TG/105	Lupinen	TG/66	Triticale	TG/121
Christusdorn	TG/91	Luzerne	TG/06	Tulpe	TG/115
Chrysantheme	TG/26	Macadamia	TG/111	Usambaraveilchen ..	TG/17
Cyrtanthus	-	Mairübe	TG/37	Wacholder	TG/103
Dicke Bohne	TG/08	Mais	TG/02	Walnuss	TG/125
Dieffenbachia	TG/132	Mandarine	TG/83	Wassermelone	-
Dill	-	Mandel	TG/56	Weide	TG/72
Drehfrucht	TG/47	Mango	TG/112	Weidelgras	TG/04
Echte Pistazie	-	Mangold	TG/106	Weigelie	-
Echter Lavendel	-	Meerlavendel	-	Weihnachtskaktus ..	TG/101
Edelpelargonie	TG/109	Melone	TG/104	Weisse Johannisbeere	TG/52
Efeupelargonie	TG/28	Milchstern	TG/131	Weissklee	TG/38
Eierfrucht	TG/117	Möhre	TG/49	Weisskohl	TG/48
Elatior-Begonie	TG/18	Mohrenhirse	TG/122	Weizen	TG/03
Endivie	TG/118	Moschuskürbis	-	Widerstoss	-
Enzian	-	Nachtkerze	-	Wiesenrispe	TG/33
Erbsen	TG/07	Narzisse	TG/87	Wiesenschwengel	TG/39
Erdbeere	TG/22	Nelke	TG/25	Winterzwiebel	-
Erdnuss	TG/93	Nerine	-	Wirsing	TG/48
Exacum	TG/114	Olive	TG/99	Zichorie	-
Feldsalat	TG/75	Orange	TG/83	Zitrone	TG/83
Feuerdorn	-	Ostasiatische Pflaum	TG/84	Zitrus	TG/83
Flamingoblume	TG/86	Osterkaktus	TG/113	Zonalpelargonie	TG/28
Forsythie	TG/69	Pappel	TG/21	Zucchini	TG/119
Freese	TG/27	Paprika	TG/76	Zwiebel	TG/46
Gartenkürbis	TG/119	Pistazie, echte	-		
Gemeine Fichte	TG/96	Petersilie	TG/136		
Gerbera	TG/77	Pfirsich	TG/53		
Gerste	TG/19	Pflaume	TG/41		
Gladiole	TG/108	Poinsettie	TG/24		
Grapefruit	TG/83	Porree	TG/85		
Grünkohl	TG/90	Preiselbeere	TG/139		
Guave	TG/110	Protea	TG/129		
Gurken	TG/61	Prunkbohne	TG/09		
Hafer	TG/20	Prunus-Unterlagen ..	-		
Härtlicher Schwengel	TG/67	Quitte	TG/100		
Hartweizen	TG/120	Radieschen	TG/64		
Haselnuss	TG/71	Raps	TG/36		
Herbstrübe	TG/37	Rebe	TG/50		
Himbeere	TG/43	Reis	TG/16		
Hortensie	TG/133	Rettich	TG/63		
Hundskamille	-	Rhabarber	TG/62		
Impatiens	TG/102	Rhododendron	TG/42		
Inkalilie	TG/29	Ribes indigrolaria ..	-		
Iris	-	Riesenkürbis	-		
Japanische Birne	-	Roggen	TG/58		
Jostabeere	TG/138	Rohrschwengel	TG/39		
Kaki	TG/92	Rose	TG/11		
Kalanchoe	TG/78	Rosenkohl	TG/54		
Känguruhblume	-	Rote Johannisbeere ..	TG/52		
Kardon	-	Rote Rübe	TG/60		
Kartoffel	TG/23	Rotklee	TG/05		

Annex III/Annexe III/Anlage III
page 15, Seite 15

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN

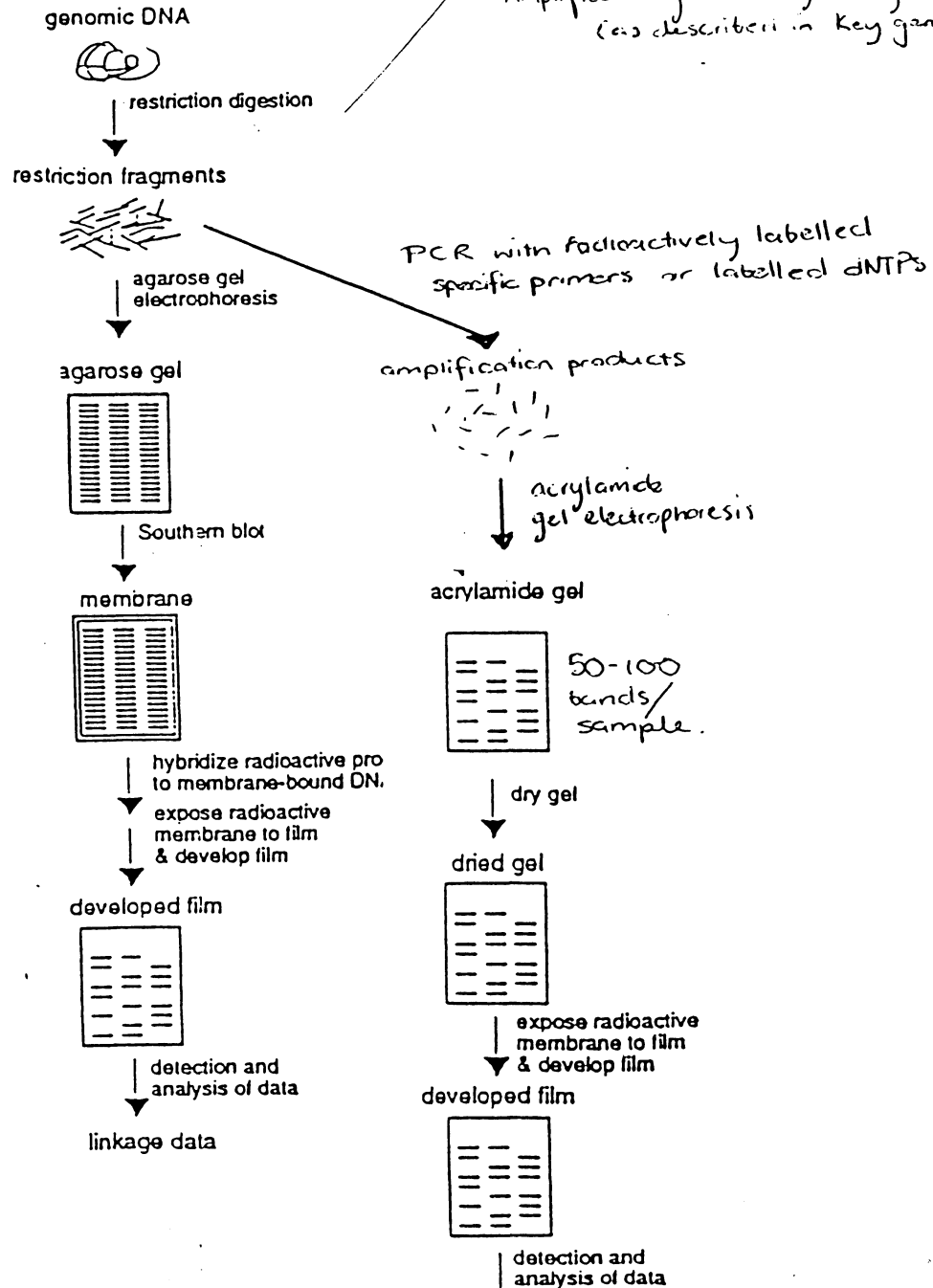
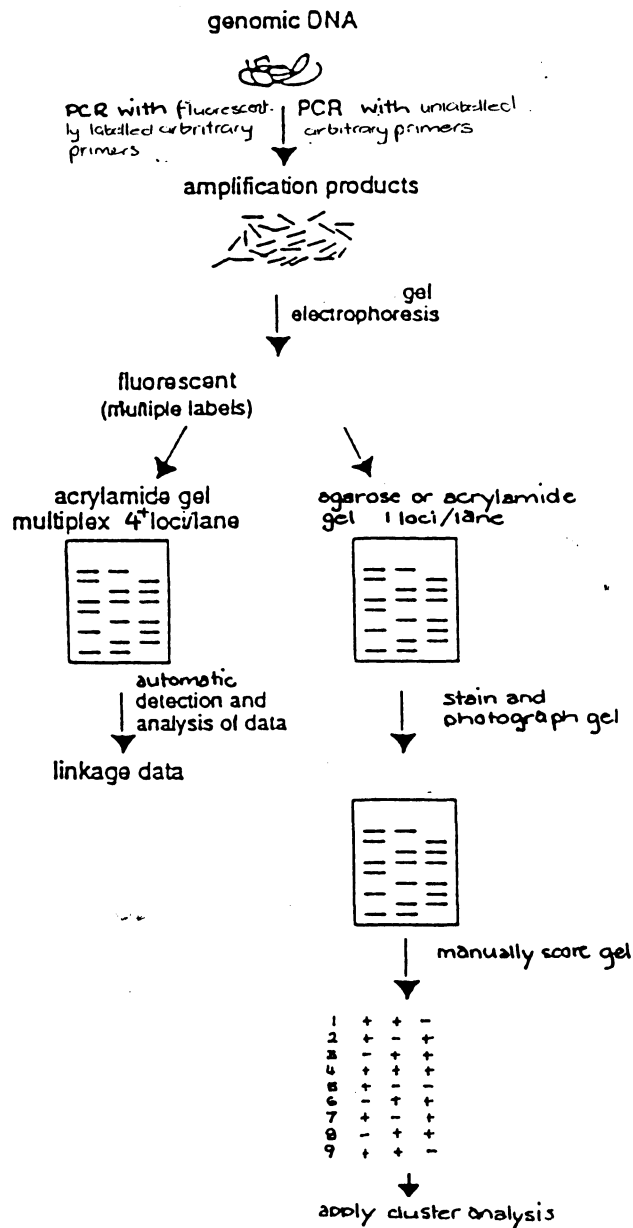
Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Cydonia Mill. sensu stricto ..	TG/100	Petroselinum crispum (Mill.)	
Agrostis canina L.	TG/30	Cynara L.	-	Nym. ex- A.W. Hill	TG/136
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Cyrtanthus L.	-	Phaseolus coccineus L.	TG/09
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Dactylis glomerata L.	TG/31	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Agrostis tenuis Sibth.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Phleum bertolonii DC.	TG/34
Allium ascalonicum L.	-	Dianthus L.	TG/25	Phleum pratense L.	TG/34
Allium cepa L.	TG/46	Dieffenbachia Schott	TG/132	Picea abies A. Dietr.	TG/96
Allium fistulosum L.	-	Diospyros kaki L.	TG/92	Pistacia vera L.	-
Allium porrum L.	TG/85	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Pisum sativum L. sensu lato ..	TG/07
Allium sativum L.	-	Euphorbia fulgens Karw. ex		Poa pratensis L.	TG/33
Allium schoenoprasum L.	-	Klotzsch	TG/10	Populus L.	TG/21
Alstroemeria L.	TG/29	Euphorbia milii Desmoulins ...	TG/91	Protea L.	TG/129
Anethum graveolens L.	-	Euphorbia pulcherrima Willd.		Prunus amygdalus Batsch	TG/56
Anigozanthos Labill.	-	ex Klotzsch	TG/24	Prunus armeniaca L.	TG/70
Anthemis L.	-	Exacum L.	TG/114	Prunus avium (L.) L.	TG/35
Anthurium Schott	TG/86	Festuca arundinacea Schreb.	TG/39	Prunus cerasus L.	TG/35
Apium graveolens L. var.		Festuca ovina L. sensu lato ..	TG/67	Prunus domestica L.	TG/41
dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus insititia L.	TG/41
Apium graveolens L. var.		Festuca rubra L.	TG/67	Prunus L.	-
rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Forsythia Vahl	TG/69	Prunus persica (L.) Batsch ...	TG/53
Arachis L.	TG/93	Fragaria L.	TG/22	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Aronia melanocarpa (Michx)		Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Psidium guajava L.	TG/110
Elliott	-	Gentiana L.	-	Pyracantha M.J. Roem.	-
Asparagus officinalis L.	TG/130	Gerbera Cass.	TG/77	Pyrus communis L.	TG/15
Avena nuda L.	TG/20	Gladiolus L.	TG/108	Pyrus serotina Rehd. var.	
Avena sativa L.	TG/20	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	culta	-
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Gossypium L.	TG/88	Rhaphanus sativus L. var.	
Begonia X tuberhybrida Voss	TG/107	Helianthus annuus L.	TG/81	niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Begonia-Elatior	TG/18	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var.	
Berberis L.	TG/68	Hordeum vulgare L. sensu		radicola Pers.	TG/64
Beta vulgaris L. var.		lato	TG/19	Rheum rhabarbarum L.	TG/62
esculenta	TG/60	Hydrangea L.	TG/133	Rhipsalidopsis Britt. et Rose	TG/113
Beta vulgaris L. var.		Impatiens L.	TG/102	Rhododendron L.	TG/42
vulgaris L.	TG/106	Iris L.	-	Rhododendron simsii Planch. ..	TG/140
Beta vulgaris L. ssp.		Juglans regia L.	TG/125	Ribes grossularia L.	TG/51
vulgaris L. var. alba DC. ..	-	Juniperus L.	TG/103	Ribes nidigrolaria	TG/138
Brassica napus L.	TG/36	Kalanchoë blossfeldiana v.		Ribes nigrum L.	TG/40
Brassica napus L. var.		Poelln.	TG/78	Ribes niveum Lindl.	TG/52
napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Lachenalia Jacq. f. ex Murray.	TG/126	Ribes sylvestre (Lam.) Mert.	
Brassica oleracea L. var.		Lactuca sativa L.	TG/13	& W. Koch	TG/52
bullata DC.	TG/48	Lagerstroemia indica L.	TG/95	Ribes uva-crispa L.	TG/51
Brassica oleracea L. var.		Lavandula angustifolia Mill. .	-	Rosa L.	TG/11
capitata L. f. alba DC.	TG/48	Lavandula x burnatii Briq. ...	-	Rubus idaeus L.	TG/43
Brassica oleracea L. var.		Leucadendron R. Br.	TG/127	Rubus subgenus Eubatus Sect.	
capitata L. f. rubra (L.)		Leucospermum R. Br.	TG/128	Moriferi & Ursini	TG/73
Thell.	TG/48	Lilium L.	TG/59	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
Brassica oleracea L. var.		Limonium Mill.	-	Salix L.	TG/72
- gongylodes L.	TG/65	Linum usitatissimum L.	TG/57	Schlumbergera Lem.	TG/101
- sabellica L.	TG/90	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Scorzonera hispanica L.	TG/116
- sabauda L.	TG/48	Lolium perenne L.	TG/04	Secale cereale L.	TG/58
Brassica oleracea L. convar.		Lupinus albus	TG/66	Solanum melongena L.	TG/117
botrytis (L.) Alef. var.		Lupinus angustifolius	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/23
- botrytis	TG/45	Lupinus luteus	TG/66	Sorghum bicolor L.	TG/122
- cymosa Duch.	-	Lycopersicon lycopersicum		Spathiphyllum Schott	TG/135
Brassica oleracea L. convar. .		(L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spinacia oleracea L.	TG/55
oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	Macadamia integrifolia		Statice	-
Brassica pekinensis L.	TG/105	Maiden et Betchy	TG/111	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Macadamia tetraphylla L.A.S.		Thuya occidentalis L.	TG/79
Calluna vulgaris (L.) Hull. ..	TG/94	Johnsten	TG/111	Trifolium pratense L.	TG/05
Capsicum annuum L.	TG/76	Malus Mill.	TG/14	Trifolium repens L.	TG/38
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Mangifera indica L.	TG/112	Triticum aestivum L.	TG/03
Castanea sativa Mill.	TG/124	Medicago sativa L.	TG/06	Triticum durum Desf.	TG/120
Chamaelaucium Desf.	-	Medicago X varia Martyn	TG/06	Tulipa L.	TG/115
Chrysanthemum spec.	TG/26	Musa acuminata Colla	TG/123	Vaccinium corymbosum	TG/137
Cicer arietinum L.	-	Narcissus L.	TG/87	Vaccinium myrtillus L.	TG/137
Cichorium endivia L.	TG/118	Nerine Herb.	-	Vaccinium vitis-idaea L.	TG/139
Cichorium intybus L.	-	Oenothera L.	-	Valerianella eriocarpa Desv. .	TG/75
Citrullus lanatus (Thunb.)		Olea europaea L.	TG/99	Valerianella locusta L.	TG/75
Matsum. et Nakai	-	Ornithogalum L.	TG/131	Vicia faba L.	TG/08
Citrus L.	TG/83	Oryza sativa L.	TG/16	Vicia sativa L.	TG/32
Corylus avellana L.	TG/71	Pelargonium grandiflorum		Vitis L.	TG/50
Corylus maxima Mill.	TG/71	hort. non Willd.	TG/109	Weigela Thunb.	-
Cucumis melo L.	TG/104	Pelargonium peltatum hort.		X Triticosecale Witt.	TG/121
Cucumis sativus L.	TG/61	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Zea mays L.	TG/02
Cucurbita maxima Duch	-	Pelargonium zonale hort.		Zygocactus K. Schum.	TG/101
Cucurbita moschata	-	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28		
Cucurbita pepo L.	TG/119	Persea americana Mill.	TG/97		

RAPDs -vs- RFLPs

Random Amplified Polymorphic DNA

Restriction Fragment Length Polymorphism

Amplified Fragment Length Polymorphism
(as described in Key gene letter)



TC/28/6

ANNEX IV/ANNEXE IV/ANLAGE IV

Revised Attachment to Document TC/28/4/
Annexe révisée au document TC/28/4/
Revidierte Anlage zu Dokument TC/28/4

0300

[End of annex and of document/
Fin de l'annexe et du document/
Ende der Anlage und des Dokuments]